

Initiatives ministérielles

• (1550)

Après des années de réflexion, on présente enfin une mesure qui vise à moderniser le régime de l'assurance-chômage, et les députés d'en face semblent n'avoir rien d'autre à contribuer que des prophéties de malheur et du négativisme, ou encore des arguments spécieux du genre de celui que le député de Surrey-Nord nous a servi ce matin, lorsqu'il a dit que ce projet de loi ne visait qu'à harmoniser notre régime de l'assurance-chômage avec celui des États-Unis. Cela n'a évidemment aucun sens, car les deux systèmes sont absolument différents et, au Canada, du moins de ce côté-ci de la Chambre, on estime qu'il incombe au gouvernement de concevoir, de planifier et de mettre en oeuvre des programmes qui satisfassent aux intérêts des Canadiens. Et c'est précisément là ce que fait ce projet de loi, à mon avis.

J'appuie le projet de loi parce qu'à mon avis il prépare notre système au XXI^e siècle en abordant le chômage avec une stratégie active plutôt que passive. Notre objectif est de former les gens et de les aider à se trouver des emplois et, bien sûr, de s'assurer qu'il y a des emplois pour ceux qui en cherchent.

Même si le projet de loi C-21 n'a pas directement pour objet de créer des emplois, c'est un secteur où la performance du gouvernement est des plus enviables, puisqu'il a créé plus d'un million et demi d'emplois durant ses cinq années au pouvoir. Nous pourrions revenir en arrière et proposer, comme semblent vouloir le faire les députés d'en face, un système qui paie les gens pour qu'ils restent chez eux. A mon avis, ce n'est pas ce que veulent les Canadiens, et certainement pas les gens de ma région de la Nouvelle-Écosse.

Ce que les gens de notre région veulent, c'est une chance d'occuper un emploi valorisant à temps plein qui leur procurera non seulement les ressources financières dont ils ont besoin pour faire vivre leur famille et préserver leur mode de vie mais aussi une certaine satisfaction personnelle.

Comme on le reconnaît dans le projet de loi, un régime d'assurance-chômage est une mesure de protection pour les travailleurs qui perdent leur emploi. C'est peut-être une mesure temporaire. C'est peut-être parce que l'économie et la société évoluent et qu'il faut préparer les gens à faire face aux conséquences de ces changements.

Après tout, l'évolution fait partie de l'histoire. Il y a toujours eu des changements et il y en aura toujours. Or, nous avons besoin de courage pour relever les défis qui accompagnent ces changements. Le projet de loi vise à maintenir cette mesure de protection tout en décourageant l'utilisation des fonds par ceux qui n'en ont pas vraiment besoin, ce qui constitue indiscutablement un pas dans la bonne direction.

Nous connaissons tous les difficultés économiques et financières qui assaillent le pays et le gouvernement. On entend dire partout que, pour réduire le déficit, le gouvernement devrait commencer par restreindre ses propres dépenses. Une façon d'y arriver serait de s'assurer que nos fonds sont utilisés à bon escient et efficacement et dans l'intérêt des Canadiens. C'est l'un des objets de ce projet de loi, qui est un volet du programme économique du gouvernement.

Avant de terminer, je voudrais parler brièvement des effets qu'aura cette mesure législative sur les gens de la côte sud de la Nouvelle-Écosse. Tout d'abord, ils seront avantagés en raison des fonds supplémentaires qui seront disponibles en vertu des programmes de la Planification de l'emploi.

Nous nous sommes réjouis jeudi dernier quand la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a annoncé qu'elle avait désigné le comté de Shelburne, en Nouvelle-Écosse, aux fins d'un programme de développement des collectivités. Des gens de Shelburne qui faisaient partie du comité consultatif ont travaillé dans ce but et, bien sûr, la victoire que représente cette désignation ils la partagent avec la ministre, mais celle-ci a le mérite d'avoir reconnu ce besoin et d'y avoir répondu.

La ministre peut répondre positivement aux besoins de cette collectivité tout comme à une demande semblable pour les comtés d'Inverness et de Richmond, en Nouvelle-Écosse, parce que les fonds seront consacrés au développement des collectivités. Voilà l'un des avantages directs de ce projet de loi. En outre, des fonds supplémentaires seront affectés au service d'adaptation de l'industrie dont nous, de la côte sud, avons tant bénéficié par le truchement des programmes actuellement mis sur pied à Port-Mouton et à Lockeport.

Même si je suis député depuis peu, j'ai quand même découvert que, pour veiller aux intérêts de la population, rien ne vaut la bonne collaboration entre les députés et les fonctionnaires affectés à leur région. Dans la circonscription de South Shore, en Nouvelle-Écosse, nous sommes extrêmement chanceux de pouvoir compter sur les services de Jim Brown qui dirige le bureau de la CEIC situé à Bridgewater et qui s'occupe actuellement de